



## *Lettre au Président Directeur Général du Groupe La Poste*

Monsieur le Président,

Alors que notre pays entre dans une phase de confinement qui concerne tous ses habitants et donc tous les travailleurs et travailleuses, nous vous interpellons sur la situation des salariés appelés à travailler dans les entreprises du Groupe La Poste dans cette période.

Alors que le corps médical est unanime pour considérer que le seul moyen de stopper l'épidémie est de rester chez soi, il revient aux dirigeants du Groupe La Poste de tout faire pour créer les conditions pour que les postières et postiers puissent respecter cette consigne pour eux-mêmes, leurs familles et les usagers de La Poste.

La CGT demande l'arrêt immédiat de toutes les activités ne participant pas à la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population.

C'est pourquoi à chaque fois que la question se pose, la CGT considère que c'est en premier lieu, l'option de permettre aux postières et postiers, de rester chez eux par un placement administratif en ASA Covid-19 qui doit être envisagé avec les intéressés.

Ces exigences concernent toutes les entreprises du Groupe, filiales et maison mère, ainsi que les salariés de la sous-traitance pour lesquels La Poste a une responsabilité en tant que donneur d'ordre.

Elles concernent également tous les salariés de ces entités, quel que soit leur contrat de travail et notamment, la catégorie des cadres qui ont une place et une responsabilité particulière.

Cette crise doit être l'occasion pour La Poste de rompre avec le salariat à deux vitesses mis en place pour tirer vers le bas les droits et garanties collectives de toutes et tous dans le Groupe.

Les témoignages nombreux que nous recevons, les échanges divers qui se tiennent avec les directions locales, montrent en grande majorité que ce n'est pas cette voie que vous semblez aujourd'hui privilégier. C'est, pour la CGT, une infraction à l'obligation faite aux employeurs d'assurer la préservation de la santé de ses salariés.

Nous vous demandons de respecter cette obligation avant toutes choses. Il revient à la direction elle seule, de tout faire pour fournir sans délai, les équipements de protection indispensables à celles et ceux qui travaillent.

Par ailleurs, les salariés de MEDIAPOST payés au-delà du SMIC, nous font part aujourd'hui de leur mise en chômage partiel et du fait que la direction leur annonce qu'ils seront payés à 84% de leur salaire. Si c'est le cas, les engagements du Président de la République qu'aucun travailleur ne perdra d'argent dans la crise, ne sont pas respectés.

Nous vous demandons donc de faire le nécessaire pour que pas un cent ne manque à ces salariés sur leur paie, dont ils ont impérativement besoin pour vivre.

La CGT défend de longue date le service public postal aujourd'hui encore mis à mal par les effets d'une stratégie qui soumet l'ensemble des activités à des critères de rentabilité financières, incompatibles avec la réponse aux besoins de la population.

Un service public aujourd'hui soumis, à juste titre, à des obligations de continuité destinée à maintenir un minimum d'accès au service pour la population en cas de crise par exemple.

Cette obligation semble aujourd'hui tenir de prétexte pour obliger les postières et postiers à travailler dans leur grande majorité, qui plus est, dans des conditions de sécurité inacceptables.

Deux feuilles de papier jetables, un savon et une bouteille d'eau, représentent-ils vraiment le kit officiel proposé par le COMEX aux facteurs pour assurer en tournée leur sécurité sanitaire et celles des usagers ?

Nous demandons officiellement la transparence aux postiers, à leurs représentants syndicaux et aux usagers, sur les missions fondamentales répondant aux besoins essentiels de la population, définies a priori par la direction du Groupe.

Par ailleurs, la continuité du travail ainsi retenue, devra s'effectuer avec les garanties de sécurité maximale pour les salariés qui auront, sur la base du volontariat, à les assumer y compris avec la reconnaissance qui leur sera due.

Nous vous demandons, dans ce cadre, que la direction de La Poste organise à son initiative la réunion de tous les CHSCT sur le territoire.

La CGT considère que les postières et postiers qui effectuent leur travail au quotidien dans un contexte difficile, ont leur mot à dire, à tous les niveaux des décisions prises les concernant.

Ce sont des centaines de postières et postiers qui, ces dernières heures, ont fait part aux directions locales de leur souhait de faire valoir leur droit de retrait.

S'ils l'ont fait, c'est à chaque fois en considérant l'absence de mesures crédibles qui garantissent leur sécurité et celle de l'ensemble des salariés.

Nous considérons comme légitime l'activation par les postiers du droit de retrait à chaque fois que les faits ou le doute existent quant à leur sécurité et celle des usagers.

Malheureusement, il semble qu'une fois de plus, les directions de La Poste aient dans de nombreux endroits, fait le choix de l'arbitraire et de la menace de sanction, plutôt que du dialogue pour trouver une solution dans l'intérêt général que commande le contexte de crise actuel.

Cela n'est pas acceptable et indigne d'un Groupe comme La Poste qui a besoin de restaurer son image auprès de ses salariés et de l'opinion publique.

Le service public c'est d'abord le respect des femmes et des hommes, celles et ceux qui le font, celles et ceux qui en bénéficient. C'est l'inverse de la brutalité.

C'est aujourd'hui, par son comportement envers la population et ses salariés, par sa volonté de replacer ses choix dans l'intérêt général, avant les exigences du business, que la direction de La Poste préparera au mieux l'avenir du Groupe et de ses salariés.

**Pour la CGT FAPT,**



**Christian MATHOREL,**

**Secrétaire Général.**